

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 25
Procuration : 1
Suffrage exprimé : 26

N°2017/D/12/7-10/141

OBJET : TARIF DE DEVERSEMENT DES MATIERES DE VIDANGES

Le **14 DECEMBRE 2017** à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MONCHET, Maire.

Date de convocation : le 8 Décembre 2017

Secrétaire de séance : Michelle GAUTHIER

Présents : Mesdames Chantal BARANGER, Michelle BARBOU, Marie-Laure BERTHIER, Christine BOITARD, Danielle BOYER, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Michelle GAUTHIER, Martine LATOUR, Stéphanie LEMOINE-PERSEIL, Annick HUYAR, Michèle SOULES, Chantal ZOFFOLI14

Messieurs Francis MONCHET, Maire, Jean Pierre BEAUGENDRE, Pascal DEBOUT, Denis LEBAS, Bruno BERNARD, Laurent DEBRET, Joël GRASLIN, José MACHADO, Gérard MARGOTTIN, Patrick SAUVAGE, Jean-Paul PINON et Vincent SOMMIER.

Absents excusés : Madame Colette LECOMTE (pouvoir à Mme Baranger), Monsieur Grégoire BERT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er janvier 2018 :

CONTROLE DEVERSEMENT MATIERES DE VIDANGE	
Déversement d'un m3 de matière de vidange	12.50 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de valider les tarifs de contrôle de déversement de matière de vidange.

